

Tes droits sur internet

Sur internet, comme dans la vie, il y a des droits qui garantissent la liberté, la sécurité et la protection de la vie privée.

Comment est-ce que je peux faire pour protéger ma vie privée en ligne ?

Le droit au respect de ta vie privée et le droit à l'image, par exemple, sont là pour ça !

De toute façon, avec la Liberté d'expression, je dis ce que je veux !

Non, il faut respecter les autres et ne pas publier de remarques racistes, sexistes ou discriminantes.

Tu as vu la photo de toi que j'ai publiée sur les réseaux ?

Tu aurais dû me demander mon accord avant de la publier !

Tes droits sur internet



Protège tes informations personnelles

La loi Informatique et Libertés régleme la liberté de traitement des données personnelles et toutes informations permettant d'identifier quelqu'un. Elle comprend plusieurs droits :

Le droit à l'information : un organisme qui collecte les données personnelles doit informer clairement sur la raison et l'utilisation de ces informations.

Le droit à l'oubli : chacun peut demander que ses données personnelles soient détruites.

Le droit de rectification : toute personne peut faire corriger une information inexacte ou incomplète qui la concerne.

Le droit d'accès : il permet de demander à tout organisme qui détient des données personnelles, de les communiquer pour que chacun vérifie le contenu le concernant.

Le droit d'opposition : Toute personne a la possibilité de contester l'utilisation de ses données personnelles dans un objectif bien précis : un CV publié sur un site de recherche d'emploi mais qui n'est plus à jour, par exemple.



Pour en apprendre plus sur chacun de ces droits, regarde dans la sitographie sur la dernière page.

Protège ta liberté d'expression et ta vie privée

Le droit à la liberté d'expression : sur internet et les réseaux sociaux, on peut facilement partager son point de vue, défendre une cause ou parler d'un sujet qui nous tient à cœur. Attention, tout de même, tout ne peut pas être dit ! Les propos des internautes ne doivent pas nuire, ni être diffamatoires comme émettre des discours racistes ou être injurieux. Tu dois être respectueux des autres !

Le droit au respect de la vie privée garantit la protection des informations qui te concernent et leurs diffusions. Personne n'a le droit d'exposer ta vie privée sans ton consentement et inversement, la vie privée des autres doit être respectée. Fais attention à qui tu donnes ta confiance et à qui tu communique tes informations personnelles !



Et ton image, tes idées et tes créations dans tout ça ?

Le droit à l'image permet à chaque personne de contrôler l'utilisation de son image. Toute publication d'une photo ou d'une vidéo concernant une personne nécessite son autorisation avant d'être publiée. On peut vérifier les autorisations de partage et d'identification des photos et vidéos dans les paramètres de ton profil sur les réseaux sociaux. Pour savoir comment demander le retrait de ton image en ligne, regarde dans la sitographie !

Le droit d'auteur protège les créateurs et leurs œuvres. Une création est propre à son auteur et reflète sa personnalité. Pour utiliser les idées ou créations d'une autre personne, il faut la mentionner ou lui demander son autorisation. Lorsque tu télécharges un contenu, vérifie que la plateforme respecte ces droits. Tout ce que tu dis ou écris, est aussi soumis à un droit d'auteur, même ta voix. C'est pour protéger ces droits qu'il est important de citer ses sources dans un devoir !



RGP... quoi ?

Le RGPD ou Règlement général sur la protection des données oblige tout type d'institution à protéger les informations personnelles des individus vivant en Europe en garantissant la sécurité et la confidentialité de ces informations. Une demande de consentement est nécessaire pour la collecte des données.



Regarde dans la sitographie si tu souhaites en apprendre plus sur le RGPD. Ton ENT HDF contient de nombreuses informations personnelles : nom, prénom, adresse, résultats scolaires... Mais comme ton ENT respecte le RGPD, tes informations sont protégées !



Le savais-tu ?



Est-ce qu'une œuvre générée par une intelligence artificielle peut bénéficier du droit d'auteur alors qu'elle ne reflète pas forcément la personnalité de l'auteur ? La propriété de l'œuvre est-elle clairement définie ? C'est à toi d'être vigilant sur l'utilisation que tu en fais !

Sitographie



[Cano.pe/DroitInformation](https://cano.pe/DroitInformation)

Pour en savoir plus sur le droit à l'information.



[Cano.pe/DroitAcces](https://cano.pe/DroitAcces)

Pour en savoir plus sur le droit d'accès.



[Cano.pe/DroitRectification](https://cano.pe/DroitRectification)

Pour en savoir plus sur le droit de rectification.



[Cano.pe/DroitOpposition](https://cano.pe/DroitOpposition)

Pour en savoir plus sur le droit d'opposition.



[Cano.pe/DroitEffacement](https://cano.pe/DroitEffacement)

Pour en savoir plus sur le droit à l'oubli.



[Cano.pe/RetraitImage](https://cano.pe/RetraitImage)

Comment demander le retrait d'une image en ligne ?



[Cano.pe/RGPD](https://cano.pe/RGPD)

Pour connaître ce qu'est une donnée personnelle et comment le Règlement général sur la protection des données (RGPD) les protège.

Scannez-moi
pour accéder
à la dernière
version de la fiche !

